MAIRIE DE BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

RECU EN PREFECTURE
Le 25 mai 2022
VIA DOTELEC - S2LOW
025-212500565-20220519-D006836I0-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 mai 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 mai 2022, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 3, 5, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51

Étaient présents : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 6), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 50 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : Mme Karima ROCHDI

Etaient absents : Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Maxime PIGNARD, Mme Claude VARET

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 50 incluse), M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER

OBJET : 21. Accord-cadre pour la fourniture et/ou le marquage d'objets promotionnels pour la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et le CCAS de Besançon - Autorisation de signature

Délibération n° 2022/006836

21

Accord-cadre pour la fourniture et/ou le marquage d'objets promotionnels pour la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et le CCAS de Besançon Autorisation de signature

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	05/05/2022	Favorable unanime

Résumé :

Le marché pour la fourniture et/ou le marquage d'objets promotionnels arrive à échéance le 13 novembre 2022.
Une nouvelle consultation en groupement de commandes doit être réalisée entre la Ville de Besançon (coordonnateur du groupement), Grand Besançon Métropole et le CCAS de Besançon en vue de passer un accord-cadre de fournitures

I. Contexte et enjeux

La Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole (GBM) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) souhaitent, dans le cadre de la convention de groupement de commandes permanent, engager une procédure de passation d'un accord-cadre pour la fourniture et/ou le marquage d'objets promotionnels.

Cette formule doit permettre de réaliser des économies d'échelle. La Ville de Besançon est désignée coordonnateur du groupement.

La durée du marché sera d'un an, reconductible trois fois.

II. Procédure

Le montant annuel maximum de commandes sera de 180 000 € HT.

Par conséquent, la procédure utilisée sera celle de l'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Conformément aux articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-14 du Code de la commande publique, il est proposé de conclure un accord-cadre à marchés subséquents avec 4 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur le lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre relatif à la fourniture et/ou le marquage d'objets promotionnels pour la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et le CCAS de Besançon,**

- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les pièces de marché afférentes.**

Pour extrait conforme,
La Maire,

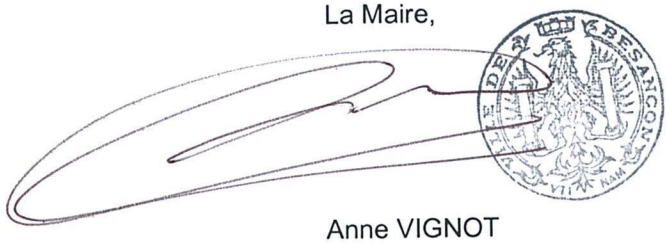

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention*: 0 Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.